

COUPE NATIONALE VÉTÉRANS ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT
ET LA FEUILLE D'ENGAGEMENT**

DATE : DIMANCHE 22 FÉVRIER 2026

LIEU : DRANCY

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : LUNDI 09 FÉVRIER 2026

RÈGLEMENT DE LA COUPE NATIONALE VÉTÉRANS

ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1** La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses âgé(e)s de plus de 40 ans au 1^{er} JANVIER de la saison en cours.

Licenciation :

Tous les joueurs participant à la Coupe Nationale Vétérans et les conseillers non joueurs, doivent être licenciés FFTT.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte les articles 8 et 9 du chapitre III du règlement médical des règlements généraux fédéraux.

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale. Dans le cas contraire, il n'est pas autorisé à jouer.

Dans le cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation, dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Certification médicale :

Licencié de plus de 40 ans : certificat médical valable 5 ans sauf changement de catégorie. Renouvellement annuel durant ces 5 ans avec l'attestation au questionnaire de santé majeur (puis nouveau certificat exigé après changement de catégorie).

- 1.2** Les règles à observer concernant notamment le matériel et la tenue sont celles régissant le Championnat de France par Équipes. Les balles fournies sont des balles en plastique blanche 3***.
Une tenue uniforme (short et maillot) aux couleurs du Club est vivement recommandée pour chaque joueuse et joueur, et de couleur autre que la couleur des balles fournies (blanche), sous peine d'être exclue de l'épreuve.

2. FORMULE DE LA COMPÉTITION

- 2.1** Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule suivante : quatre simples et un double.
- 2.2** Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (de 11 points) dans l'ordre suivant :
A X - B Y - double - A Y - B X .
- 2.3** La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur deux tables, toute partie commencée doit être terminée même si elle ne compte plus pour le résultat de la rencontre.

3. TABLEAUX

La Coupe Nationale Vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau A : V1 : plus de 40 ans au 1^{er} JANVIER de la saison en cours.
- Tableau B : V2 : plus de 50 ans au 1^{er} JANVIER de la saison en cours.
- Tableau C : V3 : plus de 60 ans au 1^{er} JANVIER de la saison en cours.

4. COMPOSITION DES ÉQUIPES

- 4.1** A la date fixée par le Comité Départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements de leurs équipes accompagnés des droits correspondants.
- 4.2** Le choix des lettres (A ou X) de chaque équipe se fait par tirage au sort par le juge-arbitre, en présence des deux capitaines, juste avant la rencontre. Les deux membres de l'équipe A sont désignés par A et B. Les deux membres de l'équipe X sont désignés par X et Y.
L'ordre des joueurs de chaque équipe est fixé par le capitaine.
L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs(euses) au minimum et quatre joueurs(euses) au maximum. Un(e) joueur(euse) ne peut figurer que dans une seule équipe.
Chacun des quatre joueurs(euses) peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

4.3 Chaque équipe ne peut comporter qu'un(e) seul(e) étranger(ère).

Une équipe peut être composée de messieurs uniquement, de dames uniquement ou être mixte.

4.4 Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe, à condition que chacune des deux associations n'engage pas une autre équipe dans le même tableau. Chaque équipe issue de deux associations prend le nom de ces deux associations et ne peut comporter que deux joueurs (ou joueuses).

4.5 Des joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans les équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans les équipes du tableau A.

5. ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

5.1 La Coupe Nationale Vétérans, Échelon Départemental, se déroule sur une journée dans un même lieu. L'Échelon Départemental est qualificatif pour l'Échelon Régional.

5.2 Si le nombre d'équipes inscrites, dans un tableau, est inférieur à 3 (c'est-à-dire 1 ou 2 équipes), un regroupement de tableau sera effectué. Toutefois, s'il n'y a qu'une seule équipe d'engagée dans un tableau, cette équipe sera qualifiée directement pour l'Échelon Régional, mais devra participer à l'Échelon Départemental.

5.3 La moyenne des points-classement, suivant le dernier classement officiel paru, des 2 meilleur(e)s joueurs ou joueuses physiquement présent(e)s dans chaque équipe permet de leur attribuer un numéro de 1 à X (X étant le nombre d'équipes engagées dans le tableau).

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Ensuite, les équipes seront réparties dans les poules en fonction de leur numéro (selon la méthode du serpent).

Suivant le nombre d'équipes inscrites par tableau, les poules seront composées de 3 équipes ou 4 équipes :

- a) Si le nombre d'équipes inscrites est de 4 et moins : poule unique.
- b) Si le nombre d'équipes inscrites est de 5 ou 6 : 2 poules de 3.
- c) Si le nombre d'équipes inscrites est de 9 : 3 poules de 3.
- d) Si le nombre d'équipes inscrites est de 7, 8, 10 et plus : X poules de 3 et Y poules de 4.

En poule, toutes les équipes se rencontrent entre elles pour obtenir un classement de 1 à 3 ou 1 à 4

5.4 Après les poules et en fonction du nombre d'équipes inscrites, soit les premiers de chaque poule se rencontreront, pour désigner l'équipe qualifiée pour l'Échelon Régional, en un ou plusieurs tours, soit un tableau à élimination directe sera organisée avec les 2 premiers de chaque poule. D'autres rencontres de classement sont possibles, après accord entre les équipes et selon les horaires et le nombre de tables disponibles.

Dans le cas où seules 2 équipes seraient inscrites dans une catégorie, celles-ci se joueront obligatoirement dans une rencontre de classement.

5.5 Départage des Ex-Aequos dans les Poules :

Décompte des points rencontre : 1 victoire 3pts – une défaite 1pt – Forfait ou abandon 0pt

En cas d'égalité dans une poule, les équipes à égalité seront départagées de la façon suivante :

- a) Le classement de chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre.
- b) Lorsque deux équipes terminent à égalité de points rencontre, elles sont départagées par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- c) Lorsque plus de deux équipes terminent à égalité de points rencontre, il est établi un nouveau classement entre les ex-aequo, portant sur les résultats des rencontres les ayant opposées en faisant le total des victoires, puis, si nécessaire, le quotient des points-rencontre gagnés par les points-rencontre perdus ; si l'égalité persiste, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points-partie gagnés par les points-partie perdus.
- d) Dès qu'une (ou plusieurs) équipe(s) ex-aequo peu(ven)t-être classée(s), on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les équipes restant à égalité.
- e) En cas d'égalité persistante, l'équipe ayant effectivement présenté la joueuse ou le joueur le plus âgé sera classée avant les autres.

6. ÉCHELON RÉGIONAL

Dans les tableaux A, B et C, de 1 à 4 équipes par département sont qualifiées pour l'Échelon Régional, selon la procédure suivante :

a) Procédure déterminant le nombre de places supplémentaires par département :

- Chaque département fournit la composition des 3 équipes demi-finalistes (hors vainqueur) de son épreuve départementale, et une équipe remplaçante dans chaque tableau.
- ces 24 équipes sont classées selon la somme des points-classement des 2 meilleurs joueurs présents ;
- les départements d'appartenance des 8 meilleures équipes de ce classement déterminent le nombre de places supplémentaires attribuées à chaque département, dans la limite de 3 par département ; au-delà prendre la 9^{ème}, 10^{ème}, etc... équipe de ce classement.

b) Composition des Tableaux :

- Tableaux A, B et C : 16 équipes

La 1^{ère} équipe de chaque département, soit 8 ; plus 8 autres équipes classées 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} de l'échelon départemental, selon le nombre de places supplémentaires attribuées à chaque département d'après la procédure décrite au paragraphe a).

L'échelon régional se déroulera le Dimanche 22 Mars 2026. Il est qualificatif pour l'échelon NATIONAL.

7. RÉCOMPENSES

Les équipes classées premières et deuxièmes seront récompensées par des Coupes ou des Médailles.

8. POINTAGE

Le pointage des joueurs s'effectuera, pour toutes les catégories, une demi-heure avant le début de l'épreuve pour la catégorie concernée.

9. FORFAIT

- Une équipe absente une demi-heure après l'heure de pointage, c'est-à-dire au début de l'épreuve, sera déclarée forfait et une pénalité financière sera infligée à l'association fautive.
- Une équipe qui signale son forfait, au Comité Départemental, 48 heures avant le début de la compétition, n'aura pas la pénalité financière infligée.
- La salle devra être installée et ouverte au moins une demi-heure avant le début de l'épreuve pour permettre aux équipes de s'échauffer.
- Si une équipe refuse de disputer une rencontre de poule et/ou de tableau, elle ne peut prétendre à une qualification régionale.

10. DISPOSITIONS DIVERSES

- 10.1** Le Comité Départemental de Tennis de Table de Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent- être rendus responsable des vols pouvant survenir au cours de la compétition.
- 10.2** Le juge-arbitre et/ou le délégué et/ou la Commission Sportive Départementale sont les seuls habilités à trancher tous les cas litigieux, notamment ceux non prévus au présent règlement.
- 10.3** Tous les joueurs sont susceptibles d'arbitrer des rencontres à l'appel du Juge-arbitre sous peine de sanctions.
- 10.4** Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.
- 10.5** Le coefficient attribué à cette épreuve pour la réglementation des classements est 0,75.
- 10.6** Cette épreuve fait partie des "compétitions par équipes" pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

Date de la Dernière Modification : 21 / 01 / 2026



1-3, Rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis

fftt.ssd@wanadoo.fr - 01 48 31 83 22

www.cd93tt.fr -  Cd93tt

2025-26
NON / NON

FEUILLE D'ENGAGEMENT À LA " COUPE NATIONALE VÉTÉRANS " ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

DATE : DIMANCHE 22 FÉVRIER 2026

Buvette

LIEU : DRANCY

Sur

Place

ENGAGEMENTS À RETOURNER AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DU 93:

- Ou par @mail : fftt.ssd@wanadoo.fr

POUR LE LUNDI 09 FÉVRIER 2026 (date limite de réception)



FEUILLE D'ENGAGEMENT À LA " COUPE NATIONALE VÉTÉRANS "

ASSOCIATION (Nom + Numéro) :

TABLEAU A : V1 : plus de 40 Ans équipe x 13,00 € =€

TABLEAU B : V2 : plus de 50 Ans équipe x 13,00 € =€

TABLEAU C : V3 : plus de 60 Ans équipe x 13,00 € =€

TOTAL€

=====

Une facture vous sera adressée à la fin de chaque mois si nécessaire.

RAPPELS :

- Chaque équipe est composée **OBLIGATOIREMENT** de 2 joueurs ou joueuses.
- Une équipe ne peut compter qu'un(e) seul(e) **ÉTRANGER(ÈRE)**.
- Les équipes doivent être **complètes** et **la mixité est POSSIBLE**.

Le CD93TT